



CHAMPIONNATS JEUNES

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2023/2024

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Championnats Jeunes

Compte tenu des accessions et rétrogradations réglementaires, dans un souci d'harmonisation de l'organisation des championnats, le Comité Directeur de la LGEF valide la composition et la hiérarchie suivante pour les championnats jeunes de Ligue :

376 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante :

Régional 1 - Régional U14, U15, U16 et U18 : 101 équipes.

Régional 2 - Régional U14, U15, U16, U17, U18 et U19 : 239 équipes sur la saison complète et 36 équipes de Champagne-Ardenne en seconde phase.

R1 U14

Les classés aux 10 premières places de chaque groupe R1 U14, soit 20 équipes, glissent dans le championnat R1 U15.

Les classés aux quatre dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U14, soit 8 équipes, sont relégués en R2 U15.

R1 U15

Les classés aux 10 premières places de chaque groupe R1 U15, soit 20 équipes, glissent dans le championnat R1 U16.

Les classés aux deux dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U15, soit 4 équipes, sont relégués en R2 U16.

R1 U16

Le premier de chaque groupe R1 U16 accède en championnat U17 Nationaux.

Les classés de la 2^{ème} à la 10^{ème} place dans chacun des deux groupes + le meilleur classé 11^{ème} du championnat R1 U16, soit 19 équipes, glissent dans le championnat U17R1.

Les classés à la dernière place dans chacun des deux groupes + le moins bon classé 11^{ème} du championnat R1 U16, soit 3 équipes, sont relégués en R2 U17.

R1 U18

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera **une phase de barrage en match aller-retour** dont le vainqueur accèdera en championnat national U19. Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U19.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la phase de barrage sera organisée entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

La phase de barrage se déroule selon le système des matchs aller-retour (tirage au sort pour l'ordre des rencontres). Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur. En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu. En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0

Les classés aux deux dernières places de chaque groupe R1 U18, soit 4 équipes, sont reléguées en R1 U19.

Maintien de 20 équipes*(à déterminer selon les relégations des championnats nationaux) dans le championnat R1 U18.

R2 U14

Les premiers de chaque groupe R2 U14 Alsace et Lorraine + le meilleur classé second accèdent en R1 U15.

Le premier du groupe R2 U14 Champagne Ardenne accède en R1 U15.

Les classés de la 3^{ème} à la 8^{ème} place dans chacun des deux groupes R2 U14 Alsace Lorraine + le moins bon classé second et le meilleur classé 9^{ème}, soit 14 équipes, glissent dans le championnat R2 U15.

Les classés de la 2^{ème} à la 8^{ème} place du groupe R2 U14 Champagne Ardenne glissent dans le championnat R2 U15.

Les classés aux 5 dernières places dans chacun des deux groupes R2 U14 Alsace Lorraine + le moins bon 9^{ème}, soit 11 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

R2 U15

Le premier de chaque groupe R2 U15 + le meilleur classé second accèdent en R1 U16.

Les 2 moins bons classés second, les classés de la 3^{ème} à la 9^{ème} place des groupes B et C R2 U15 et les classés de la 3^{ème} à la 10^{ème} place du groupe A, soit 24 équipes, glissent en R2 U16.

Les classés aux 4 dernières places du groupe A, aux 2 dernières places du groupe B et aux 3 dernières places du groupes C, soit 9 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif

R2 U16

Le premier de chaque groupe R2 U16 Alsace Lorraine accèdent en R1 U17.

Le premier du groupe R2 U16 Champagne Ardenne accède en R1 U17.

Les classés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de chacun des quatre groupes R2 U16 Alsace Lorraine + les 3 meilleurs 6^{èmes}, soit 19 équipes, glissent dans le championnat R2 U17.

Les classés de la 2^{ème} à la 8^{ème} place du groupe R2 U16 Champagne Ardenne, soit 7 équipes, glissent dans le championnat R2 U17.

Les classés aux 4 dernières places dans chacun des quatre groupes R2 U16 Alsace Lorraine + le moins bon 6^{ème}, soit 17 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

R2 U17

Le premier de chaque groupe R2 U17 accède en R1 U18.

Les classés de la 2^{ème} à la 8^{ème} place de chacun des quatre groupes R2 U17 + le classé meilleur 9^{ème}, soit 29 équipes qui glissent dans le championnat R2 U18.

Les classés aux 2 dernières places du groupe A et aux 3 dernières places des groupes B, C et D + les 3 moins bons 9^{èmes}, soit 14 équipes, sont reléguées et remis à disposition de leur district respectif.

R2 U18

Les classés de la 1^{ère} à la 6^{ème} place de chacun des quatre groupes R2 U18 Alsace Lorraine + le meilleur 7^{ème} des groupes de 12 soit 25 équipes, glissent dans le championnat R2 U19.

Les classés de la 1^{ère} à la 7^{ème} place du groupe R2 U18 Champagne Ardenne glissent dans le championnat R1 U19.

20 équipes Alsace/Lorraine qui disparaissent du schéma des compétitions régionales jeunes.

Accessions Districts

R1 U14

24 équipes des championnats U13 (9 du secteur Alsace – 6 du secteur Champagne Ardenne – 9 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

R2 U14

36 équipes des championnats U13 (12 du secteur Alsace – 12 du secteur Champagne Ardenne – 12 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

Les Districts peuvent décider que le club qui accède du championnat de district ou Interdistricts U13 en championnat de ligue R1 U14 et R2 U14 a la possibilité sur demande officielle de conserver une équipe dans le championnat de premier niveau de District. Les Districts recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale.

R2 U15

7 équipes des championnats U14 des districts (**3** du secteur Alsace - **4** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

R2 U16

8 équipes des championnats U15 des districts (**3** du secteur Alsace – **1** du District Haute Marne - **4** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

R2 U17

7 équipes des championnats U16 des districts (**3** du secteur Alsace - **4** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

R2 U18

7 équipes des championnats U18 des districts (**3** du secteur Alsace - **4** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la cinquième place incluse.

Une équipe a la possibilité de remplacer une autre équipe du même club dans le jeu des montées et descentes.

Rétrogradations :

Si une équipe est reléguée du Championnat National U19, elle sera intégrée en R1 U18 ou R2 U19 selon son choix.

Si une équipe est reléguée du Championnat National U17, elle sera intégrée en R1 U18.

Les descentes des championnats R1, R2 et R3 peuvent être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées du championnat National en R1 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégation.

Un club ne peut pas engager plus d'une équipe dans une même catégorie d'âge en championnat de ligue.

Si l'application des montées et descentes réglementaires comme prévues ci-dessus devait engendrer un nombre plus important d'équipe au sein d'un groupe que ce qui est stipulé dans l'article 1 du règlement des championnats régionaux jeunes, ce dernier ne serait pas complété par un repêchage ou une accession supplémentaire.

Ex: si un groupe devait être composé réglementairement de 12 équipes et si ce dernier se retrouve avec 13 équipes suite à l'application des décisions ci-dessus, il ne sera procédé à aucun repêchage ou montée supplémentaire afin de compléter le groupe à 14 équipes.